



Le RAP

RÉSEAU D'AVERTISSEMENTS PHYTOSANITAIRES

Leader en gestion intégrée
des ennemis des cultures

AVERTISSEMENT | SOLANACÉES

N° 11, 8 août 2019

- **Situation actuelle dans les champs** : encore des températures chaudes, stress hydrique, pourriture apicale et insolation en hausse
- **Insectes** :
 - faible présence de larves de punaises ternes et de punaises pentatomides;
 - doryphore présent dans les champs d'aubergines, à surveiller;
 - quelques rares larves de pyrale observées;
 - présence d'altises et de colonies de pucerons dans quelques champs.
- **Acariens** :
 - activité stable des tétranyques, aucune intervention requise.
- **Maladies** :
 - symptômes de maladies bactériennes sur des fruits de tomate en hausse, par endroits;
 - autres maladies stables dans les champs de solanacées;
 - rappel concernant la régie fongique préventive.

SITUATION ACTUELLE DANS LES CHAMPS

Les conditions climatiques des dernières semaines sont relativement stables : les journées sont chaudes et humides. Il y a eu peu de nuits fraîches en cours de période. Les plantations non irriguées souffrent toujours de stress hydrique. Les précipitations reçues ont une de fois de plus été minimales au cours de la dernière semaine, dans la majorité des régions du Québec, sauf dans quelques rares secteurs (voir le [sommaire agrométéorologique](#)). Une hausse de la pourriture apicale ([carence en calcium](#)) est observée cette semaine, particulièrement dans les champs de tomate. Des cas d'[insolation](#) sont encore rapportés.

INSECTES

Punaise terne

Quelques rares larves de punaises ternes et de punaises pentatomides ont été observées dans des champs de tomates et de poivrons. De vieux dommages sont observés dans les plantations, mais en faible nombre. Dépistez vos champs pour la présence de larves, et n'intervenez qu'au besoin. Pour obtenir plus de détails concernant le ravageur, la méthode de dépistage et les seuils d'intervention suggérés, référez-vous à l'[avertissement N° 4](#) du 20 juin 2019.

Doryphore dans l'aubergine

Les adultes de la génération d'été sont de plus en plus présents dans les champs. Leur activité demeure à surveiller, mais aucun traitement n'est requis pour le moment.

Référez-vous à l'[avertissement N° 3](#) du 13 juin 2019 pour connaître les seuils d'intervention suggérés, si la situation diffère dans vos champs.

Pyrale du maïs dans le poivron

Aucune capture de papillons n'a été réalisée au cours de la dernière semaine dans les pièges du réseau solanacées.

Seule la présence de quelques petites larves de la pyrale du maïs et de minimes dommages a été rapportée. Il est donc important de maintenir un suivi régulier de vos champs de poivrons et d'intervenir seulement si la présence de masses d'œufs et/ou de larves est observée.

Pour plus de détails concernant le ravageur, vous pouvez consulter le [bulletin d'information N° 1](#) du 16 juin 2016, ou encore lire les avertissements du [RAP Maïs sucré](#) pour les nouvelles récentes concernant l'activité du ravageur.

Autres insectes : altise et puceron

Les altises et les pucerons sont présents depuis les dernières semaines, mais le niveau des populations présentes dans les champs n'est pas critique. Les dommages occasionnés par les altises demeurent tolérables et ne requièrent toujours pas de traitements.

ACARIENS

Tétranyques

En raison des températures chaudes des dernières semaines, les [tétranyques à deux points](#) demeurent actifs dans les plantations d'aubergines. Malgré cela, aucun collaborateur ne nous signale la nécessité d'effectuer un traitement. Maintenez un dépistage régulier de vos champs afin de suivre la situation de près. Pour plus de détails concernant le ravageur, vous pouvez consulter l'[avertissement N° 7](#) du 10 juillet 2019.

MALADIES

Maladies bactériennes dans la tomate

Les symptômes de [chancre bactérien](#) sur les fruits demeurent bien présents, tandis que ceux de la [moucheture bactérienne](#) le sont dans une moindre mesure. Ces maladies sont plus présentes dans le sud de la province que dans la région de la Capitale-Nationale. La propagation de ces maladies demeure favorisée par les précipitations, les éclaboussures, les travaux au champ lorsque le feuillage est humide et la proximité des plants sur le rang.

Autres maladies stables

Les symptômes de [brûlure alternarienne](#) (*Alternaria solani*) demeurent présents et se limitent aux feuilles basales et/ou intermédiaires. Les traitements fongiques préventifs permettent habituellement un bon contrôle de cette maladie.

Les cas de [pourriture sclérotique](#), de [moisissure grise](#) et de [verticilliose](#) signalés précédemment sont toujours présents et demeurent stables.

Les cas de *Phytophthora capsici* observés au début du mois de juillet montrent une légère évolution en raison du temps chaud et des orages violents qui ont sévi au cours de la dernière semaine. Les champs ayant un historique de la maladie ainsi que les sections de champs qui ne s'égouttent pas rapidement après de fortes précipitations sont plus à risques.

Les plants de poivrons touchés par la tache bactérienne ne sont pas en recrudescence. Les cas signalés il y a quelques semaines ont été consignés dans les mêmes sections de champs.

Régie fongicide préventive

La régie pour le contrôle des maladies se poursuit dans plusieurs champs de tomates et de poivrons. **Le maintien de la protection est très important.**

Pour toutes les maladies, il est important de maintenir la protection aux 7 à 14 jours en effectuant, **en alternance**, un traitement avec un fongicide efficace contre plusieurs maladies fongiques, et un autre traitement avec un mélange de mancozèbe et d'un bactéricide (produit à base de cuivre). Avec l'intensification des récoltes dans les prochaines semaines, vérifiez bien les délais avant récolte pour les différents fongicides homologués.

À titre de rappel, un fongicide de type *protectant* est délavé lorsque plus de 25 mm (1 pouce) de pluie ont été reçus après son application.

Cet avertissement a été rédigé par Catherine Thireau, agronome (PRISME). Pour des renseignements complémentaires, vous pouvez contacter [l'avertisseuse du réseau Solanacées](#) ou [le secrétariat du RAP](#). La reproduction de ce document ou de l'une de ses parties est autorisée à condition d'en mentionner la source. Toute utilisation à des fins commerciales ou publicitaires est cependant strictement interdite.